

Par **investissement durable**, on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant qu'il ne cause de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

La **taxinomie de l'UE** est un système de classification institué par le règlement (UE) 2020/852, qui dresse une liste d'**activités économiques durables sur le plan environnemental**. Ce règlement ne comprend pas de liste des activités économiques durables sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la taxinomie.

Dénomination du produit :
GBI Good Governance UCITS

Identifiant d'entité juridique :
969500W145IYSKC2MX88

Caractéristiques environnementales et/ou sociales

Ce produit financier avait-il un objectif d'investissement durable? [cocher et compléter comme il convient; le pourcentage représente les investissements durables]

☒ ☐ ☐ Oui	☒ ☐ ☒ Non
☐ Il a réalisé des investissements durables ayant un objectif environnemental: ____% ☐ dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE ☐ dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE	☐ Il promouvait des caractéristiques environnementales et/ou sociales (E/S) et bien qu'il n'ait pas eu d'objectif d'investissement durable, il présentait une proportion de ____% d'investissements durables ☐ ayant un objectif environnemental et réalisés dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE ☐ ayant un objectif environnemental et réalisés dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE ☐ ayant un objectif social
☐ Il a réalisé des investissements durables ayant un objectif social: ____%	☒ Il promouvait des caractéristiques E/S, mais n'a pas réalisé d'investissements durables

Quelles caractéristiques environnementales et/ou sociales sont promues par ce produit financier?



Les **indicateurs de durabilité** permettent de mesurer la manière dont les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier sont atteintes.

Parce que la Gouvernance est à l'origine des choix environnementaux, sociaux et sociétaux, le produit financier GBI Good Governance UCITS privilégie les 100 émetteurs de l'indice S&P 500 les mieux notés en la matière (concept anglo-saxon de *Stewardship*).

La méthode consiste à appliquer un filtre systématique basé sur du « *Natural Language Processing* » (traitement naturel du langage), modèle développé par le Professeur Didier Cossin, permettant de classer les émetteurs de l'univers d'investissement restreint en fonction des caractéristiques de leur pratique en matière de gouvernance, telle qu'elle ressort des informations *ad hoc* publiées annuellement par lesdits émetteurs à travers le rapport 10-K, document d'information annuelle en droit américain enregistré auprès de la SEC (*US Securities and Exchange Commission*).

Les caractéristiques sociales promues par ce fonds sont :

- La volonté de promouvoir une bonne gouvernance et d'assumer des responsabilités ;

- La motivation pour une plus grande réussite et un plus grand bien social ;
- L'engagement à protéger l'avenir dans une perspective à long terme ;
- L'attention portée aux clients ;
- La capacité à gagner la confiance des collaborateurs
- La propension à agir de façon harmonieuse envers les parties prenantes ;
- L'art dans la conduite de la gouvernance et dans la direction de l'entreprise dans un but positif ;
- Le sentiment de bien-être positif pour promouvoir une vision d'avenir ;
- Le sentiment d'appartenance et d'identification à l'entreprise ;
- La capacité d'innovation et de créativité ;
- L'approche proactive et anticipatrice de la gestion des risques ;
- L'approche conservatrice et prudente en matière d'endettement financier.

En effet, nous sommes convaincus qu'une entreprise qui se préoccupe de ses parties prenantes (salariés, clients, environnement, fournisseurs...) crée de la valeur à long terme sur les plans financiers, sociaux et environnementaux.

L'analyse des critères & risques ESG et des informations financières des émetteurs est réalisée annuellement sur la base de ces rapports 10-K publiés chaque année. Les données remontées et analysées par notre prestataire spécialisé Green Blue Invest nous permettent de mettre en œuvre les changements nécessaires dans l'allocation du portefeuille. Il est à noter qu'en amont de ce filtre, nous excluons de notre univers d'investissement les entreprises en contradiction avec nos principes (tabac, armement et industrie des énergies fossiles). Ainsi, le suivi ESG annuel nous permet de classer et de ne retenir que les 100 meilleures valeurs au sein de l'ensemble des sociétés faisant partie de l'indice S&P500. Notre modèle essentiellement quantitatif utilisant des données statistiques et historiques nous permet de mesurer et d'atteindre les exigences minimales en matière de critères environnementaux, sociaux et de bonne gouvernance promus par le fonds.

● ***Quels sont les indicateurs de durabilité utilisés pour mesurer la réalisation de chacune des caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier?***

Dans la mesure où la durabilité reflète des pratiques de bonne gouvernance, l'indicateur de performance de durabilité est le *Stewardship* score sur une échelle de 1 à 3 pour l'ensemble des positions en portefeuille. Ce score est fourni par notre prestataire Green Blue Invest.

● ***Quels sont les objectifs des investissements durables que le produit financier entend notamment poursuivre et comment les investissements effectués contribuent-ils à ces objectifs?***

Non applicable

● ***Dans quelle mesure les investissements durables que le produit financier entend notamment poursuivre ne causent-ils pas de préjudice important à un objectif d'investissement durable sur le plan environnemental ou social?***

— ***Comment les indicateurs concernant les incidences négatives ont-ils été pris en considération?***

Non applicable

Dans quelle mesure les investissements durables sont-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme? Description détaillée:

Non applicable

La taxinomie de l'UE établit un principe consistant à «ne pas causer de préjudice important» en vertu duquel les investissements alignés sur la taxinomie ne devraient pas causer de préjudice important aux objectifs de la taxinomie de l'UE et s'accompagne de critères spécifiques de l'Union.

Le principe consistant à «ne pas causer de préjudice important» s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.



Ce produit financier prend-il en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité?

☐ Oui, _____

☒ Non

Les **principales incidences négatives** correspondent aux incidences négatives les plus significatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et de personnel, au respect des droits de l'homme et à la lutte contre la corruption et les actes de corruption.

N'étant pas en mesure de quantifier les principales incidences négatives en matière de durabilité, le prospectus et le rapport annuel du fonds précisent la non prise en compte de ces principales incidences négatives.

Néanmoins, celles-ci sont filtrées dans le processus d'investissement qui est le suivant :

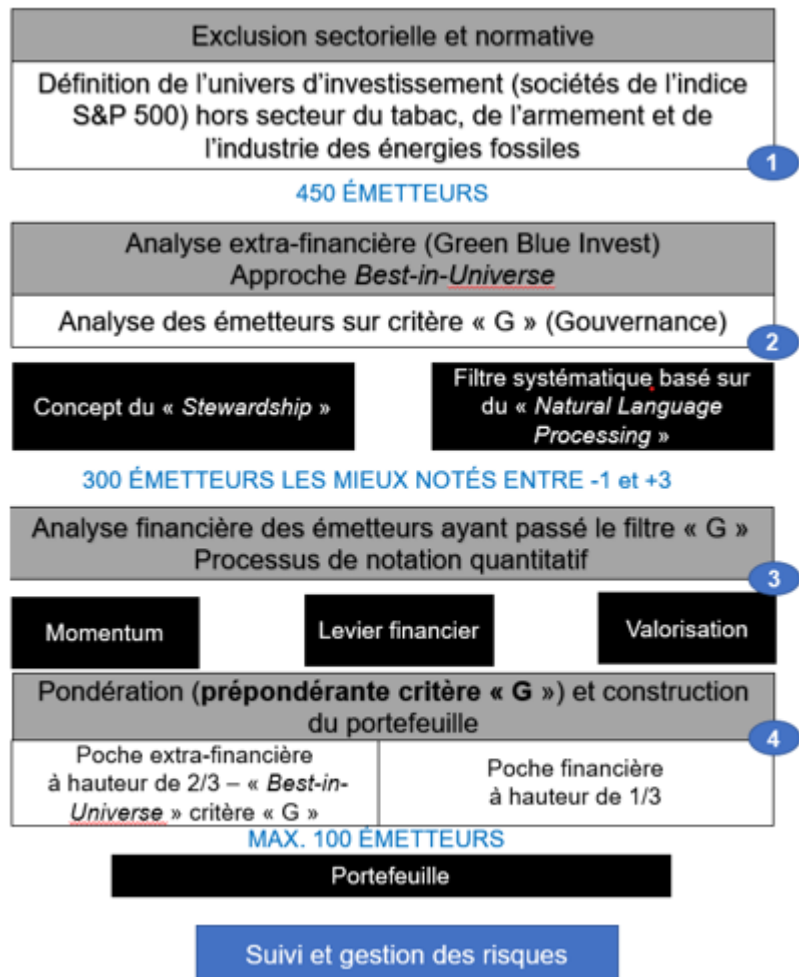
1. Exclusion des entreprises impliquées dans la fabrication du tabac, des armes controversées et dans la production et l'extraction du charbon ;
2. Sélection des entreprises devant relever d'un *Stewardship score* minimum, attribué selon une méthode quantitative. Afin de déterminer si un investissement est éligible, les indicateurs des principales incidences négatives de l'investissement sont pris en compte tels que les mots clés suivants : *accusations, accused, accuses, alienated, allegations, collusion, controversies, courtroom, non qualified, replaced, uncommitted, overnight, retention...* Lorsque l'incidence négative est considérée comme significative, l'entreprise obtient un score faible et par conséquent, n'est pas sélectionnée.



Quelle est la stratégie d'investissement suivie par ce produit financier?

L'approche extra-financière mise en œuvre est initiée par le critère « G » de la Gouvernance, avec ses implications induites en matière de comportement des émetteurs au regard des critères « E » et « S » usuels en gestion ESG.

Cette approche des critères ESG dans le processus d'investissement de GBI Good Governance UCITS se déroule en 4 étapes :



- **Étape 1 : Exclusion des secteurs d'activité controversés - Fréquence : en permanence**

L'univers d'investissement initial est limité aux sociétés de l'indice S&P 500. Rcube Asset Management exclut de cet univers d'investissement, les sociétés qui interviennent de manière notoire dans les secteurs du tabac, de l'armement ou de l'industrie des énergies fossiles. L'identification des actions qui interviennent dans ces secteurs est faite sur la base des catégorisations Bloomberg (code « GICS_SUB_INDUSTRY_NAME »).

Au terme de cette étape, l'univers d'investissement est réduit à environ 450 émetteurs.

- **Étape 2 : Notation extra-financière – Fréquence : annuelle**

Le Fonds met en œuvre la gestion d'un portefeuille composé d'une sélection « positive » d'actions américaines avec un biais thématique de type investissement responsable, « *Best-in-Universe* », consistant à privilégier les émetteurs les mieux notés du point de vue du critère extra-financier de la gouvernance et plus largement de la qualité de management d'une entreprise sur le long terme (concept anglo-saxon de « *Stewardship* »), et ce indépendamment des secteurs d'activité d'appartenance et en assumant les biais sectoriels induits par cette approche.

L'approche extra-financière mise en œuvre est initiée par le critère « G » de la gouvernance, avec ses implications induites en matière de comportement des émetteurs au regard des critères « E » et « S » usuels en gestion ESG. Rcube Asset Management s'appuie sur cette approche, sur les travaux d'analyses fournis par le prestataire Green Blue Invest, société commerciale de droit suisse qui exerce une activité de conseil, en particulier en matière d'investissements durables (<https://www.greenblueinvest.com>), qu'elle a sélectionné.

Ce filtre extra-financier repose sur le postulat selon lequel la qualité des organes de gouvernance (direction et/ou surveillance) et de leurs actions sont des éléments clés en matière de gestion des entreprises. La manière dont les sociétés communiquent sur ces caractéristiques est jugée comme déterminante et particulièrement appropriée à la gestion du portefeuille. L'objectif de la notation extra-financière est donc d'extraire, à travers les communications produites par une société et les éléments de langage employés par ses dirigeants, les indicateurs qui permettent d'apprécier la manière dont la société est gérée, les conflits, risques et faiblesses potentiels, ainsi que les menaces qui peuvent peser sur les émetteurs.

La méthode consiste à appliquer un filtre systématique basé sur du « *Natural Language Processing* » permettant de classer les émetteurs de l'univers d'investissement restreint en fonction des caractéristiques de leur pratique en matière de gouvernance, telle qu'elle ressort des informations *ad hoc* publiées annuellement par lesdits émetteurs à travers le rapport 10-K, document d'information annuelle en droit américain enregistré auprès de la SEC (US Securities and Exchange Commission).

Le traitement systématique a pour résultat de classer par ordre décroissant les entreprises en fonction de la qualité de leur gouvernance afin d'opérer une hiérarchie entre les sociétés et de ne retenir que celles qui possèdent le meilleur comportement en matière de gouvernance sans tenir compte des secteurs d'activité (approche *Best-in-Universe*).

Les critères déterminants sont examinés, quantifiés, traités et classés de manière systématique à travers un algorithme, qui analyse les termes de la communication employée par les émetteurs. La robustesse du modèle repose sur sa capacité à identifier les meilleures pratiques et donc les meilleurs acteurs, à travers l'analyse sémantique.

La notation extra-financière sous forme de classement est réalisée par Green Blue Invest sur la base :

- Tout d'abord sur le concept de « *Stewardship* ». Afin de produire une note de gouvernance, « G », le modèle prend en compte l'émetteur (représenté par le conseil d'administration et la direction) et ses relations avec ses parties prenantes (clients, actionnaires, employés, fournisseurs, écosystème, environnement, etc....) afin d'apprécier chez l'émetteur, son caractère innovant, sa gestion financière prudente, et sa gestion proactive des risques ;
- Et également sur l'utilisation du « *Natural Language Processing* » (NLP, traitement naturel du langage) qui est une technologie permettant aux machines de comprendre le langage humain. Cette technique appliquée au « langage » des publications de l'émetteur permet de comprendre comment le critère extra-financier « G » est mis en œuvre au sein des sociétés analysées.

L'approche s'appuie sur des critères prédéfinis par Rcube Asset Management, tels que par exemple :

Critères	Sous-critères	Définition
Croyances	<i>Responsabilité</i>	Volonté de promouvoir une bonne gouvernance et d'assumer des responsabilités
	<i>Détermination</i>	Motivation pour une plus grande réussite et un plus grand bien social
	<i>Orientation à long terme</i>	Engagement à protéger l'avenir dans une perspective à long terme
Attitudes	<i>Soin</i>	Attention portée aux clients
	<i>Confiance</i>	Capacité à gagner la confiance des collaborateurs
	<i>Harmonie</i>	Propension à agir de façon harmonieuse envers les parties prenantes
Valeurs	<i>Passion</i>	Art dans la conduite de la gouvernance et dans la direction de l'entreprise dans un but positif
	<i>Esprit positif</i>	Sentiment de bien-être positif pour promouvoir une vision d'avenir
	<i>Identification</i>	Sentiment d'appartenance et d'identification à l'entreprise
Actions	<i>Innovation</i>	Capacité d'innovation et de créativité
	<i>Proactivité</i>	Approche proactive et anticipatrice de la gestion des risques
	<i>Prudence</i>	Approche conservatrice et prudente en matière d'endettement financier

Le classement extra-financier (+3 étant la note maximale, et -1 la note minimale) pour chacun des 450 émetteurs de l'univers restreint. Un filtre permet ensuite de ne retenir que les 300 mieux notés. Ainsi, la construction du portefeuille intègre l'analyse extra-financière qui traduit l'engagement significatif du Fonds en matière de gestion responsable ; étant précisé que le taux d'exclusion des émetteurs en fonction de la notation « G » est supérieur à 20 % de l'univers restreint (un tiers en pratique – 300/450).

- **Étapes 3 et 4 : Notation financière et construction du portefeuille de 100 sociétés (au maximum) sélectionnées – Fréquence : trimestrielle**

Une fois passé le filtre « G », Rcube Asset Management réalise une notation financière telle que définie au prospectus avec une pondération d'1/3 versus 2/3 pour la notation « G », d'où la **prépondérance du critère extra-financier dans la décision d'investissement**.

● **Quels sont les contraintes définies dans la stratégie d'investissement pour sélectionner les investissements afin d'atteindre chacune des caractéristiques environnementales ou sociales promues par ce produit financier?**

Afin d'atteindre chacune des caractéristiques environnementales et sociales promues, le fonds met en place une stratégie au travers trois contraintes :

1) Exclusions normatives appliquées à l'ensemble de la Société de gestion :

- Armes controversées ;
- Principes du Pacte mondial des Nations Unies ;
- Conventions fondamentales de l'Organisation internationale du Travail.

Rcube Asset Management exclut tout investissement direct dans les valeurs incriminées dans la production, le stockage, la distribution et la commercialisation des armes controversées et les entreprises qui ne se conformeraient pas à ces principes et conventions.

2) Exclusions spécifiques liées à la stratégie d'investissement du fonds (cf. étape 1 de la stratégie d'investissement - tabac, armement et industrie des énergies fossiles)

3) Exclusion des émetteurs en fonction de la notation « G » de 20% de l'univers d'investissement

● **Dans quelle proportion minimale le produit financier s'engage-t-il à réduire son périmètre d'investissement avant l'application de cette stratégie d'investissement?**

Le fonds applique une réduction minimum de son univers d'investissement de 20% avec une approche « *Best in universe* », comme décrit dans son prospectus.

● **Quelle est la politique mise en œuvre pour évaluer les pratiques de bonne gouvernance des sociétés dans lesquelles le produit financier investit ?**

Les pratiques de bonne gouvernance des sociétés américaines composant l'indice S&P 500 sont toutes évaluées par l'équipe de gestion après exclusion normative et sectorielle. Cette évaluation est basée sur les recherches et l'expérience du Professeur Didier Cossin, notamment son travail sur l'amélioration du fonctionnement des conseils d'administration effectué à travers le monde pendant ces 20 dernières années. Cette expérience a été résumée dans ses deux livres (*Inspiring Stewardship* et *High Performance Boards*, tous deux chez Wiley). Ces critères sont en évolution permanente mais reposent néanmoins sur des principes fondamentaux explicités ci-dessus.

La **stratégie d'investissement** guide les décisions d'investissement selon des facteurs tels que les objectifs d'investissement et la tolérance au risque.

Les pratiques de **bonne gouvernance** concernent des structures de gestion saines, les relations avec le personnel, la rémunération du personnel et le respect des obligations fiscales.

La notion de mesure passe par l'étude des mots utilisés dans la communication des sociétés (rapports annuels 10-K). Pour ce faire, le modèle utilise un dictionnaire établi par plusieurs processus conjoints :

- une approche implicite (par différences entre groupes) ;
- une approche explicite basée sur la recherche académique sur certaines dimensions ;
- et une approche explicite propriétaire.

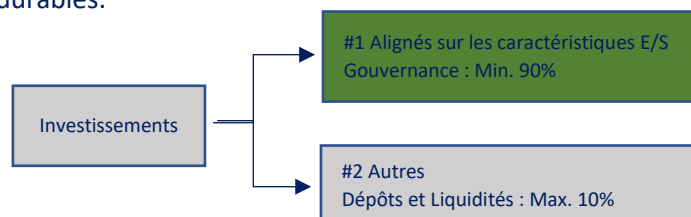
Le vocabulaire a été choisi en fonction d'une approche de gouvernance au sens large. Il est précisé que :

- Les critères d'une bonne gouvernance présentés dans la stratégie d'investissement sont notamment le comportement de l'entreprise, la rémunération du personnel, l'éthique, la lutte contre la fraude, la gestion du personnel... ;
- L'instrument de mesure utilisé est celui de l'analyse lexicale à partir d'une bibliothèque de mots prédéfinis ;
- Les critères utilisés sont effectivement en nombre limité conformément à la nature simple et binaire de la structure de l'algorithme.

Quelle est l'allocation des actifs prévue pour ce produit financier?

Au moins 90% des actions américaines de l'indice S&P500 font l'objet d'une analyse « G » - après exclusion des secteurs tabac, armement et charbon - et sont donc alignées avec les caractéristiques environnementales et sociales induites. Les 10% maximum restants sont des dépôts et des liquidités.

A noter que 0% de ces investissements sont considérés comme des investissements durables.



La catégorie **#1 Alignés sur les caractéristiques E/S** comprend:

- la sous-catégorie **#1A Durables** couvrant les investissements durables sur le plan environnemental et social;
- la sous-catégorie **#1B Autres caractéristiques E/S** couvrant les investissements alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales qui ne sont pas considérés comme des investissements durables.

La catégorie **#1 Alignés sur les caractéristiques E/S** inclut les investissements du produit financier utilisés pour atteindre les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier.

La catégorie **#2 Autres** inclut les investissements restants du produit financier qui ne sont ni alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales ni considérés comme des investissements durables.

● Comment l'utilisation de produits dérivés permet-elle d'atteindre les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier?

Le fonds peut investir dans des produits dérivés dans un but de couverture du taux de change à l'actif et au passif (couverture de la part EUR). De ce fait, les produits dérivés utilisés ne visent pas à atteindre les caractéristiques environnementales et sociales promues par le fonds.



L'allocation des actifs décrit la proportion d'investissements dans des actifs spécifiques.

Les activités alignées sur la taxinomie sont exprimées en %:

- du **chiffre d'affaires** pour refléter la proportion des revenus provenant des activités vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier investit;
- des **dépenses d'investissement** (CapEx) pour montrer les investissements verts réalisés par les sociétés dans lesquelles le produit financier investit, pour une transition vers une économie verte par exemple;
- des **dépenses d'exploitation** (OpEx) pour refléter les activités opérationnelles vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier investit.

Pour être conforme à la taxinomie de l'UE, les critères applicables au **gaz fossile** comprennent des limitations des émissions et le passage à l'électricité d'origine intégralement renouvelable ou à des carburants à faible teneur en carbone d'ici à la fin de 2035. En ce qui concerne l'**énergie nucléaire**, les critères comprennent des règles complètes en matière de sûreté nucléaire et de gestion des déchets.

Les **activités habilitantes** permettent directement à d'autres activités de contribuer de manière substantielle à la réalisation d'un objectif environnemental.

Les **activités transitoires** sont des activités pour lesquelles il n'existe pas encore de solutions de remplacement sobres en carbone et, entre autres, dont les niveaux d'émission de gaz à effet de serre correspondent aux meilleures performances réalisables.



Le symbole représente des investissements durables ayant un objectif environnemental qui **ne tiennent pas compte des critères** applicables aux activités économiques durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE.



Dans quelle proportion minimale les investissements durables ayant un objectif environnemental sont-ils alignés sur la taxinomie de l'UE?

Actuellement, il est prévu que la proportion minimale d'investissements du fonds dans des activités économiques durables sur le plan environnemental et alignées sur la taxinomie de l'UE soit de 0 %.

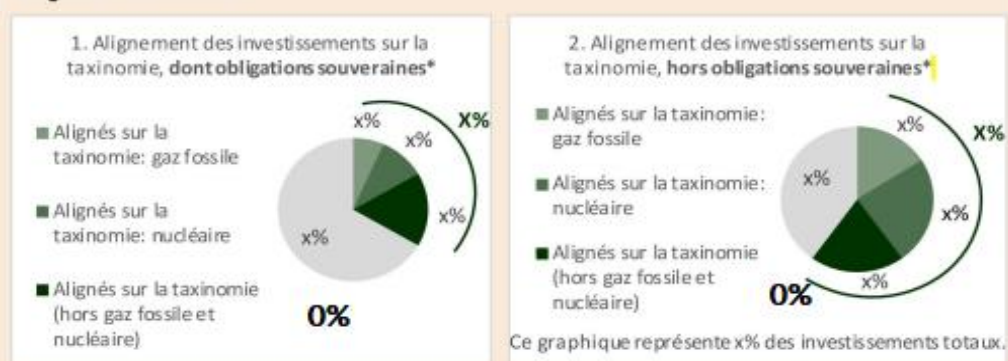
Le produit financier a-t-il investi dans des activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire conformes à la taxinomie de l'UE?

☐ Oui

☐ Dans le gaz fossile ☐ Dans l'énergie nucléaire

☒ Non

Les deux graphiques ci-dessous font apparaître en vert le pourcentage minimal d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE. Étant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines* sur la taxinomie, le premier graphique montre l'alignement sur la taxinomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxième graphique représente l'alignement sur la taxinomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.



* Aux fins de ces graphiques, les «obligations souveraines» comprennent toutes les expositions

Quelle est la proportion minimale d'investissements dans des activités transitoires et habilitantes?

La part minimale d'investissements dans des activités transitoires et habilitantes est de 0%.



Quelle est la proportion minimale d'investissements durables avant un objectif environnemental qui ne sont pas alignés sur la taxinomie de l'UE?

Non applicable



Quelle est la proportion minimale d'investissements durables sur le plan social?

Non applicable



Quels sont les investissements inclus dans la catégorie «#2 Autres», quelle est leur finalité et des garanties environnementales ou sociales minimales s'appliquent-elles à eux?

Les investissements inclus dans la catégorie «#2 Autres» sont des dépôts et des liquidités qui ont pour finalité de palier aux éventuels rachats de parts du fonds (10% maximum). Les garanties environnementales ou sociales minimales ne s'appliquent donc pas à ces dépôts et liquidités.



Les **indices de référence** sont des indices permettant de mesurer si le produit financier atteint les caractéristiques environnementales ou sociales qu'il promeut.

Un indice spécifique est-il désigné comme indice de référence pour déterminer si ce produit financier est aligné sur les caractéristiques environnementales et/ou sociales qu'il promeut?

Non applicable

- ***Comment l'indice de référence est-il aligné en permanence sur chacune des caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier?***

Non applicable

- ***Comment l'alignement de la stratégie d'investissement sur la méthodologie de l'indice est-il à tout moment garanti?***

Non applicable

- ***En quoi l'indice désigné diffère-t-il d'un indice de marché large pertinent?***

Non applicable

- ***Où trouver la méthode utilisée pour le calcul de l'indice désigné?***

Non applicable

Où puis-je trouver en ligne davantage d'informations spécifiques au produit?



De plus amples informations sur le produit sont accessibles sur le site internet:

www.rcube.com